

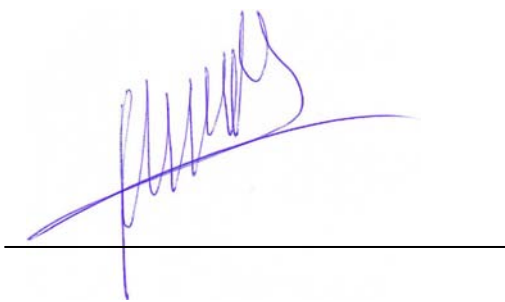


Déclaration finale de la Conférence des Directeurs généraux de Probation - Dublin (Irlande), février 2011

Co-accueillis à Dublin par le Service irlandais de probation et la CEP le 25 février 2011, les participants à la 4^{ème} réunion des Directeurs généraux de probation sont convenus de ce qui suit :

- I. La probation a vocation à jouer un rôle majeur dans les systèmes de justice pénale au sens large en Europe. Il lui incombe notamment de protéger les populations contre la récidive en intervenant auprès des délinquants et, pour certaines organisations, directement auprès des victimes. La réussite de la mise en œuvre des Décisions-cadres, en particulier de la Décision 2008/947/JAI, dépendra notamment de la capacité des organisations à partager leurs valeurs, leurs principes et leurs méthodes de travail.
- II. Les services de probation doivent continuer à proposer des mesures non privatives de liberté et des sanctions dans la communauté qui soient à la fois performantes et d'un bon rapport coût-efficacité. Cette démarche est conforme aux valeurs énoncées dans les Règles de Probation du Conseil de l'Europe et au document sur les Valeurs de la CEP approuvé par l'Assemblée générale de Malaga en mai 2010.
- III. Les partenariats et alliances stratégiques dans le domaine de la justice pénale en Europe sont des éléments importants dans l'approche de la pratique pénale. Ces partenariats et alliances peuvent mobiliser le secteur pénitentiaire, les organisations d'aide aux victimes et de justice de réparation, les représentants de l'ordre judiciaire et d'autres acteurs clés. Il convient de soutenir l'initiative EUROPRIS et de reconnaître les priorités partagées des secteurs pénitentiaire et de probation. L'agenda de la probation reste central.
- IV. La CEP contribue aux instances européennes telles que le Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Union européenne pour raffermir l'image de la probation à l'échelle nationale et internationale et influencer la politique correctionnelle. Ses Membres participeront activement à ce processus.

- V. En montrant la voie pour les projets pertinents de l'UE, la CEP renforce son rôle de 'voix de la Probation en Europe' et remplit une fonction de coordination pour la préparation des dossiers de propositions présentés par ses Membres. La CEP s'engage à partager et à diffuser les enseignements en rendant publics les rapports finaux sur son site web.
- VI. La CEP diffuse informations et connaissances sur la probation à travers son site web, ses Lettres d'information, le journal EUROVISTA et des mises à jour régulières de l'ouvrage « *Probation in Europe* ». Les Membres sont encouragés à participer au forum ouvert accessible sur le site web de la CEP et à créer un lien vers leurs propres sites.
- VII. La CEP encouragera et soutiendra la création de groupes d'intérêt spécial pour stimuler la recherche en probation en Europe et réfléchir au potentiel de nouveaux domaines de développement. Des universités pourraient intégrer un éventuel groupe d'experts.
- VIII. Le programme de Membres coordinateurs facilite la contribution des Membres et leur accès à l'information. Dans la mesure où il étaye l'engagement réciproque des Membres et du Bureau, il est important de renforcer les avancées de ce programme.
- IX. Il est demandé à la CEP de promouvoir, aux côtés d'autres organisations de probation dans le monde, la préparation de la première Conférence mondiale de la Probation qui aura lieu en Europe en 2012.
- X. La 5^{ème} réunion des Directeurs généraux prévue au premier semestre 2013 en Norvège procédera à une revue des progrès de la présente déclaration.



Au nom des participants à la 4^{ème} réunion des Directeurs généraux

Marc Cerón

Président de la CEP

Date : 10 mars 2011

CEP reçoit le soutien financier de la
Direction générale de l'Union Européenne

